

# Bilan de Compétences

## Objectifs de la formation

Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations

Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation

Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

## Phase 1

### Phase Préliminaire

- Appréhender votre parcours / vos besoins / vos attentes
- Vous informer des conditions de déroulement du bilan de compétences
- Présenter les méthodes et les techniques qui seront utilisées

## Phase 2

### Phase d'investigation

- Identifier vos motivations / vos centres d'intérêts personnels et professionnels / vos compétences
- Evaluer votre potentiel d'évolution

## Phase 3

### Phase de conclusion

- Confronter vos différents projets
- Initier un plan de mise en œuvre de votre projet professionnel
- Prendre connaissance d'un compte rendu remis à l'issue du bilan de compétences

### Méthodes/modalités pédagogiques

Entretiens individuels avec un conseiller référent - Présentiel et/ou distanciel  
Tests, questionnaires professionnels  
Travail de recherche personnel guidé  
Remise d'une synthèse du bilan  
Entretien de suivi à 6 mois

### Modalités d'évaluation

Questionnaire d'évaluation en amont et en fin / suivi à 6 mois

Cadre légal et réglementaire, financements possibles et code déontologique objectifs spécifiques: voir les encadrés au verso.

Tarif 1800 €

### Le + C-Lancé

Une formation sur-mesure qui s'adapte aux besoins en développement de chacun

## Définir son projet

### Public

Toute personne active, notamment :

**Les salariés du secteur privé**, ainsi que les travailleurs indépendants

**Les demandeurs d'emploi** : la demande doit être faite auprès de France Travail, de l'APEC ou de Cap emploi

**Les agents du secteur public** (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés

**Tout autre titulaire de compte personnel de formation (CPF)**

**Prérequis**  
aucun

**Durée de la formation**  
20 h maximum

**Formation en présentiel**

**Dates et lieux de la formation**  
Maison de L'Entreprise  
6 esplanade Anna Marly  
44600 Saint-Nazaire  
Nous consulter pour les dates

**Délai d'accès à la formation**  
11 jours minimum

### Formateurs

Nos formateurs possèdent une expérience de l'accompagnement et de l'orientation professionnelle

### Accessibilité

L'accessibilité aux personnes en situation de handicap est prévue pour cette formation. Le premier contact avec C-Lancé permettra de recueillir les besoins éventuels d'adaptation.

Nouvelle  
Formation

Indicateur à venir



# Bilan de Compétences

## Cadre légal et réglementaire

La loi du 5 Septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel indique :

« Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation »

Le bilan de compétences est défini par les articles R6313-4 à R6313-8 du Code du Travail.

## Code déontologique

C-Lancé s'engage, à l'égard des bénéficiaires accompagnés en bilan de compétences, à respecter les principes suivants :

### Sur la démarche de Bilan

#### **Respect des personnes**

Instaurer une relation basée sur l'écoute attentive et le respect des personnes, évitant tout jugement de valeur et tout abus d'influence.

#### **Clarification de la demande**

Clarifier les motivations à l'origine de la démarche. Le Bilan est réalisé à la demande du bénéficiaire et nécessite son adhésion.

#### **Engagement réciproque**

Définir un cadre de travail, limité dans le temps, qui formalise les objectifs à atteindre.  
Établir les moyens destinés à favoriser l'émergence d'un projet professionnel libre et réaliste.

#### **Développement d'un processus d'accompagnement**

Amener la personne à mieux comprendre ses propres modes de fonctionnement selon les contextes et mieux appréhender les éléments de la réalité, afin qu'elle devienne plus autonome dans ses choix.

#### **Confidentialité**

S'astreindre au secret professionnel et préserver la confidentialité du processus (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).

### Au niveau de C-Lancé

#### **Compétences professionnelles**

Répondre aux besoins du bénéficiaire par un niveau d'expertise et de connaissance en lien avec la prestation demandée.

Faire évoluer notre pratique grâce à des actions d'analyse de la pratique professionnelle, d'échanges de pratiques et de formation.

#### **Le contexte et les limites**

Créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire dans la prise en compte de sa demande.

Favoriser le lien avec d'autres professionnels dans l'hypothèse où nos compétences professionnelles ne seraient plus en adéquation avec la demande du bénéficiaire.

#### **Intégrité**

Respecter la confidentialité et à ne divulguer aucune information, sauf accord écrit avec le bénéficiaire.

Agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.

#### **Professionalisme**

Répondre aux besoins du bénéficiaire et financeur en nous conformant au programme prévu dans le cadre des prestations proposées.

Veiller à expliciter clairement nos compétences et qualifications

## Définir son projet

### Déroulé d'un bilan de compétences

La première étape est de réserver un **rendez-vous préalable**.

- Ce premier échange est **gratuit, personnalisé et sans engagement**. Il vous permet dans un premier temps de vérifier que le bilan de compétences est bien le dispositif adapté à votre situation.

En effet, au cours de cet échange nous vous expliqueront la démarche en détail, ainsi que les possibilités de financement.

- Dans un second temps, c'est à l'occasion de l'entretien préalable que vous allez découvrir C-Lancé, ses méthodes et outils et surtout, c'est à ce moment-là que vous allez pouvoir faire connaissance avec le conseiller qui vous accompagnera dans la construction de votre projet professionnel.

Posez toutes les questions que vous jugerez utiles, car la réussite de votre bilan dépendra, en partie, de la qualité de vos échanges.

### Financement possible du Bilan de Compétences

Il est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF)

Par votre employeur (via le Plan de développement des compétences)

Par autofinancement (prise en charge à titre personnel)

Par Pôle Emploi si vos droits CPF sont insuffisants (AIF), pour cela consultez votre conseiller